



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-167

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2017

Sommaire

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-06-30-002 - AVIS DE PUBLICATION de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Centre-Val de Loire pour le mandat 2017-2021 (2 pages)

Page 3

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-06-30-002

AVIS DE PUBLICATION de la composition de la
commission paritaire régionale interprofessionnelle de la
région Centre-Val de Loire pour le mandat 2017-2021

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE
REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION Centre-Val de Loire
POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Centre-Val de Loire est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
<u>Représentants salarié</u>	FERRAUD Sendrine	Assistante dentaire	CFDT
	SIONNEAU Guy	Cadre politique	CFDT
	RAMANANJOELINA Christian	Employé de salle de jeux	CFTC
	ESCOIN Katia	Assistante	CGT-FO
	DECHELOTTE Jérémie	Juriste	CGT-FO
	LUCAS Grégory	Animateur Formateur musical	UNSA
<u>Représentants employeur</u>	DUCEAU Patrice	Chef d'entreprise	CPME
	CHEZE DHO Christine	Chef d'entreprise	CPME
	LAFONT Karine	Chef d'entreprise	CPME
	STRUPIECHONSKY Jean-Pierre	Gérant	CPME
	GOURREAU Didier	Artisan Boulanger	U2P

Le MEDEF CENTRE et le Comité Régional CGT CENTRE n'ont pas fait parvenir leurs candidatures dans les délais impartis auprès de la DIRECCTE, à savoir le 30 juin 2017. Dès que ces organisations auront procédé aux désignations de leurs membres, la DIRECCTE fera publier un nouvel avis complémentaire qui sera communiqué à l'ensemble des organisations représentatives.

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 juin 2017
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
de la région Centre-Val de Loire
signé : Patrice GRELICHE